



Agreste Bretagne

Février 2010 - 2,50 €

La filière volailles de chair en 2008

Forte réduction du nombre d'exploitations spécialisées en volailles de chair en Bretagne

Champ : Exploitations ayant une surface d'au moins 200 m ² de bâtiments de volailles de chair ou au moins 1 000 poulets ou dindes présentes 500 pintades présentes... (champ complet au dos)	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France	Part Bretagne / France
2000	1 040	779	909	1 558	4 286	24 611	17 %
2004	716	562	700	1 148	3 126	15 732	20 %
2008	655	468	589	931	2 643	15 320	17 %
Evolution 2008/2004 (en %)	- 9 %	- 17 %	- 16 %	- 19 %	- 15 %	- 3 %	///

Source : Agreste - DRAAF Bretagne - RA 2000 - Enquêtes avicoles 2004 et 2008

En 2008, la filière bretonne d'élevage de volailles de chair exploite dans 2 643 exploitations et dans 4 852 bâtiments, une surface d'élevage de 4,3 millions de m².
La main d'oeuvre employée au sein de ces élevages s'élève à 2 654 équivalent-temps plein.



La filière volailles de chair attire moins les jeunes chefs d'exploitations

Répartition des exploitations bretonnes de volailles de chair par tranche d'âge du chef d'exploitation (Champ : voir méthodologie)	2004	2008
< 40 ans	27 %	18 %
De 40 à moins de 50 ans	42 %	43 %
> ou égal à 50 ans	31 %	39 %

Source : Agreste - DRAAF Bretagne - Enquêtes avicoles 2004 et 2008

Un élevage en bâtiments fermés

Nombre de bâtiments d'élevage bretons de volailles de chair selon la structure de l'hébergement (Champ : voir méthodologie)	2004	2008
Fermé	4 675	3 834
Fermé avec parcours	992	913
Abri avec parcours ou parcours sans abri	158	105
Total	5 825	4 852

Source : Agreste - DRAAF Bretagne - Enquêtes avicoles 2004 et 2008

Les surfaces d'élevage se réduisent en Bretagne, comme au niveau national

Surface de bâtiments pour les volailles de chair produites (m ²) Champ : voir méthodologie	2000	2004	2008	2008/2004
Côtes-d'Armor	1 408 976	1 175 620	1 034 638	- 12 %
Finistère	1 577 629	1 257 569	1 035 608	- 18 %
Ille-et-Vilaine	888 251	717 427	608 248	- 15 %
Morbihan	2 426 753	1 927 430	1 619 567	- 16 %
Bretagne	6 301 609	5 078 046	4 300 069	- 15 %
France	20 750 619	16 511 953	14 578 266	- 12 %
Part Bretagne/France	30 %	31 %	29 %	///

Entre 2000 et 2008, la surface des bâtiments destinée à la production de volailles de chair s'est réduite de 32 % en Bretagne.

Source : Agreste - DRAAF Bretagne - Enquêtes avicoles 2004 et 2008



Près de 4 poulets de chair sur 10 produits en France sont bretons

Production de volailles de chair <i>Champ : voir méthodologie</i> Unité : 1 000 têtes	Poulets légers	Poulets standards	Poulets qualité (1)	Autres poulets (2)	Total poulets	Total dindes	Total pintades	Canards à rotir
Bretagne								
2004	101 426	139 941	12 297	23 847	277 512	38 955	3 336	10 131
2008	99 293	113 686	9 737	51 022	273 738	28 247	5 377	9 527
Evolution 2008/2004	- 2 %	- 19 %	- 26 %	114 %	- 1 %	- 27 %	+ 61 %	- 6 %
France								
2004	142 281	329 501	134 814	78 599	685 194	88 482	30 975	39 216
2008	144 841	316 674	123 515	121 275	706 304	58 905	27 362	37 825
Evolution 2008/2004	+ 2 %	- 4 %	- 8 %	+ 54 %	+ 3 %	- 33 %	- 12 %	- 4 %
Part Bretagne/France en 2008	69 %	36 %	8 %	42 %	39 %	48 %	20 %	25 %

Source : Agreste - DRAAF Bretagne - RA 2000 - Enquêtes avicoles 2004 et 2008

En Bretagne, la production et la commercialisation de volailles de chair dépend de filières très organisées.

Répartition de la production bretonne de volailles de chair selon les modes de commercialisation en 2008 (<i>Champ : voir méthodologie</i>)	Poulets export et standard	Poulets qualité (1)	Total volailles de chair
Filière longue - Intégration totale *	95 %	46 %	92 %
Filière longue - Intégration partielle ou non	5 %	39 %	6 %
Détaillant, Grandes et moyennes surfaces	-	1 %	-
Autres - Ventes à la ferme, marchés, internet	-	14 %	2 %

* Filière intégralement organisée : de l'approvisionnement des volailles et de l'aliment jusqu'à la livraison des volailles.

Source : Agreste - DRAAF Bretagne - Enquête avicole 2008

Le PMPOA a permis d'améliorer les bâtiments d'élevage des poudeuses d'oeufs de consommation

Le PMPOA (Plan de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole) a permis aux exploitations de réaliser des travaux pour mettre aux normes leurs bâtiments d'élevage. La plupart des bâtiments sont maintenant aux normes en Bretagne. En 2008, il ne restait que 4 % des exploitations avec des travaux en cours et 2 % avec des travaux à réaliser.

- (1) Poulets qualité : comprend les poulets label, AOC, bio, autres « qualité »
 (2) Autres poulets : comprend les coquelets, poulets certifiés, chapons, poulets lourds

En élevage de chair, 89 % des exploitations ne traitent pas les déjections produites

Le traitement des déjections avicoles produites dans les élevages bretons de volailles de chair en 2008

Champ : voir méthodologie

Qui traite les déjections produites ?

Traitement	Exploitations
Aucun	89 %
De 1 à 50 %	4 %
De 51 à 99 %	2 %
La totalité	6 %

Que deviennent les déjections non traitées ?

Parmi les exploitations qui ne traitent pas les déjections produites sur leur exploitation :

- 57 % les épandent sur leurs terres ;
- 40 % les épandent sur des terres prêtées ;
- 3 % les cèdent à un mandataire.

Que deviennent les déjections traitées ?

Parmi les exploitations qui traitent intégralement les déjections produites sur leur exploitation :

- 39 % les épandent sur leurs terres ;
- 61 % les cèdent à un mandataire.

**6 % des exploitations « volailles de chair » traitent la totalité des déjections produites sur l'exploitation.
 Le mode de traitement choisi est le plus souvent le compostage.**

Source : Agreste - DRAAF Bretagne - Enquête avicole 2008

Méthodologie

L'enquête sur l'aviculture en 2008, conçue par le Service de Statistique et de Prospective (SSP) du MAAP, a été réalisée par les Services Régionaux de l'Information Statistique et Economique (SRISE) des DRAAF. Cette enquête, déjà réalisée en 2004, a pour objectifs de recueillir des données structurelles et techniques sur les élevages de volailles, d'analyser les systèmes de production, d'estimer la production par espèce de volailles en 2008 ainsi que de suivre l'évolution de la filière avicole entre 2004 et 2008.

Le champ de l'enquête sur l'aviculture (2008 et 2004), comprend les exploitations dont l'élevage atteint un des seuils suivants : 1 000 poules pondeuses d'oeufs de consommation (ou d'oeufs à couver) présentes ou une capacité équivalente, 1 000 poulettes pour la ponte présentes (ou capacité), 1 000 poulets ou dindes présents, 500 pintades (ou pigeons et cailles) présents, 200 canards (à gaver ou à rotir) présents, 20 oies présentes, 200 m² en bâtiments de volailles de chair. Les données 2000 ont été recalculées sur le champ des enquêtes 2008 et 2004.

Agreste Bretagne - Février 2010

Voir aussi sur le site internet
www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr
 « Informations statistiques »
 « Publication Agreste »
 « La filière oeufs de consommation en 2008 »

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne
Service Régional de l'Information Statistique et Economique

15 avenue de Cucillé
 35047 Rennes cedex 9
 Tél. 02 99 28 22 30 - Fax 02 99 28 22 89

Directeur de la publication : Louis Biannic
 Rédaction en chef : Françoise Potin
 Rédaction : Muriel Filippi
 Composition : Pôle Diffusion et production éditoriale - SRISE
 © Agreste Bretagne 2010

Mél : srise.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr